



# Fiche Juridique

## Education et Formation

### Droit à l'éducation et à la formation

Le droit à l'éducation est un droit constitutionnel et fondamental, elle a fait l'objet d'un délibération approuvant la Charte Handicap en Nouvelle Calédonie. Celle ci invite les institutions et acteurs privés à prendre des mesures effectives pour répondre aux besoins de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap dans divers domaines notamment celui de l'éducation , la formation professionnelle , l'emploi , la santé et même le loisir , le sport et la culture .

### L'École inclusive

Le principe de "L'École pour tous" guide la mise en place de divers dispositifs visant à scolariser tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, afin de leur offrir une éducation et une instruction adaptées. Tout est mis en œuvre pour les mener vers la réussite, avec l'implication des parents tout au long de leur parcours. C'est le principe même de l'inclusion, il consiste à prendre en compte la vulnérabilité des enfants en situation de handicap et leur permettre de participer pleinement à la vie scolaire en priorité dans une classe ordinaire.

Le PSI Parcours Scolaire d'Inclusion en primaire: est le dispositif permettant un accompagnement adapté, elle permet de faire la saisine d'une commission spécialisée la Commission de Circonscription de l'Enseignement Primaire ( CCEP ), en vue d'évaluer les besoins des enfants, aidée de l'équipe éducative afin de proposer des modalités de scolarisation le plus adéquat possible. Ces propositions intègrent des mesures éducatives, ré éducatives ou thérapeutiques personnalisées, sont ensuite soumises à la Commission des Enfants et des Jeunes Handicapés de Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) pour validation finale. L'enfant pourra intégrer selon l'évaluation de son état et de ses besoins soit une classe ordinaire et éventuellement bénéficier d'un dispositif d'intégration ( DI ), le principe même du PSI.

AVS ( Accompagnateur de Vie Scolaire ): Pour répondre aux besoins en milieu scolaire de l'enfant, dans son apprentissage une accompagnatrice est possible.

